

Le 27 AVR. 2026



**ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LE
STATIONNEMENT à l'occasion d'une exposition, le samedi 23 mai
2026, organisée par l'association « Les Tourneurs d'Armor et
d'Argoat »**

SG/RM 58-04/26

Le Maire de Bégard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Vu les divers arrêtés réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à Bégard ;

Vu les divers arrêtés réglementant la circulation piétonne ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer le stationnement sur la place de la République à l'occasion d'une exposition organisée par l'association « Les Tourneurs d'Armor et d'Argoat » ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sous les halles, place de la République, à partir du vendredi 22 mai 2026, 14h00, au lundi 26 mai 2026, 08h30. La matérialisation de l'emprise sera matérialisée par des barrières de police.

ARTICLE 2 : La matérialisation du présent arrêté sera réalisée par les organisateurs sous le contrôle des Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Monsieur l'Officier de Police Municipale est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Chef des Sapeurs Pompiers de Bégard
- Monsieur le Directeur de l'ATD de Guingamp
- Les organisateurs.

Le maire
Gildas HERVÉ

